



Compte rendu du CTL du 4 mars 2022

La Présidente du CTL était absente, sans prévenir. Une nouvelle belle marque de mépris de notre Directrice vis à vis des représentants du personnel et donc, à travers eux, des agents.

Dans sa **liminaire (SIE, conditions de travail, centre de contact (CC), Défenseure des Droits, retraite de la Directrice)**, **FO** a maintenu son adresse à la Présidente pour ce dernier point.

C'est parce que **FO DGFIP 67** a posé des questions que **vous** avez des réponses :

- **SIE/Forbach** : Il s'agit de répondre à la commande politique de démétropolisation de notre ancien ministre Dark Manin. Un groupe de travail va se mettre en place la semaine prochaine, notamment pour déterminer les missions transférées et les emplois. La compta et le recouvrement sont exclus des missions transférables. Les mêmes missions seront probablement transférées de tous les SIE. L'antenne de Forbach comptera au moins 25 emplois (1A+, 2A, 15B, 7C). Les responsables des SIE resteront responsables des opérations passées l'antenne, qui n'est qu'un remembrement des SIE. Un SIE proche de Forbach allant fermé, la direction du 67 estime que ces collègues souhaiteront rejoindre l'antenne.

Pour **les élus FO**, cette antenne sera ingérable avec 3 responsables de 3 SIE différents chargés de tous piloter cette antenne. Toute la partie RH (télétravail, évaluation, etc) dépendra de la Moselle mais la gestion dépendra des 3 responsables de SIE.

Le Président a eu la mauvaise idée de comparer cette séparation des aspects fonctionnels et de gestion à la relation entre le SRP et le centre de contact de Strasbourg. Vu les problèmes au CC67, c'était plus qu'hasardeux...

L'exercice emplois 2023 prévoira le transfert des emplois. Reste à savoir si les emplois viendront des SIE. Ça paraîtrait logique mais...A voir au CTL de janvier 2023. Comme les élus **FO** l'ont souligné, ce qui est certain c'est que cette contre-réforme fera encore de beaux dégâts dans le 67 : 25 emplois au moins seront transférés hors département et viendront s'ajouter les suppressions 2023. Mais où le carnage s'arrêtera-t-il ?

- **Conditions de travail** : Le Président nous rejoint sur les sanitaires, c'est une obligation ! Mais à l'instant T c'est bien une amélioration...

- **Défenseure des Droits / dématérialisation** : Il y a toujours de l'accueil physique à la DGFIP même s'il a fortement diminué à cause de la Covid. La réponse de la Ministre de la Fonction publique c'est les France Service. Dans le Bas-Rhin la tendance est haussière : en 2020, 705 usagers reçus dans les FS pour des questions Finances publiques, 1288 en 2021 + 86 RDV pour 10 FS.

FO DGFIP a fait remarqué que la baisse de l'accueil physique s'est notamment traduit par une augmentation de des appels téléphoniques ! Accroissant encore les difficultés de ce type d'accueil dont le CC (voir notre liminaire et le point 4 de l'ODJ). Pour **FO**, cette question de l'accueil téléphonique est donc primordiale et doit être réfléchié notamment en terme de moyens. D'autant plus que la TOIP connaît quelques ratés...

Nous avons appris que les FS ont demandé à ce que les déplacements des agents des Finances publiques reprennent en 2022, suite à l'arrêt en 2020 et 2021 pour cause de covid.

- Centre de contact (CC) : retrouvez la réponse complète de la Direction et nos interventions en point dédié.

Exécution budgétaire 2021 de la DRFIP

La DGF 2021 initiale a connu une diminution de 2,36 % soit 161 K€ par rapport à la DGF 2020. Le budget départemental s'est élevé à 7214 K€ en 2021. L'exécution budgétaire a été fortement impactée par les travaux liés au NRP. Les dépenses métier continuent de diminuer (affranchissement, consommation de papier, frais d'impression). L'impact des dépenses liées à la crise sanitaire s'est fortement atténué (377 000 € en 2020, 43 990 en 2021).

Les dotations (initiale + complémentaires) diminuent de 10,4 % en 1 an. La forte baisse de ces dernières s'explique essentiellement par les crédits reçus en 2020 pour financer l'installation du centre de contact (734 K€

en 2020 contre 63 K€ en 2021).

Les dépenses relatives aux loyers ont une nouvelle fois diminué en 2021 [*merci le NRP!*], pour atteindre 2123 K€ contre 2319 K€ en 2020 (gratuité des locaux du SGC d'Erstein (-126 K€) et suppression des trésoreries de Villé, Marckolsheim, Obernai, Barr, Truchtersheim, Seltz-Lauterbourg, Drusenheim, Wasselonne, Paierie départementale pour 85 K€).

Questions de FO DGFIP 67 et réponses obtenues :

- **coût du gardiennage** au 35 Vosges : Depuis le départ en retraite du gardien-concierge, la Direction confie l'ouverture et la fermeture des portes du bâtiment et la sortie des poubelles à une société. Nous avons demandé à la Direction le coût de l'externalisation de l'emploi pour le comparer au traitement d'un agent technique. La Direction nous apportera une réponse ultérieurement. Elle a mis en avant l'amélioration des conditions de travail du gardien-concierge...de République. Nous sommes d'accord avec ce point. Nous avons cependant rétorqué qu'un gardien concierge ne travaille pas que tôt le matin et que l'habitude d'externaliser finit par coûter aussi voire plus cher à l'administration.

- **réduction importante des fluides et des fournitures** : Pour les fournitures, la Direction estime qu'une bonne partie est due au télétravail (TT), mais pas pour les fluides.

S'agissant des fournitures, la baisse est quand même conséquente (1/3 de moins!) passant de 368 K€ à 221 K€ soit 147 000 € de moins ! Et dire que la Ministre Montchalain a renacé pour les 2,50 € d'**indemnisation du TT** plafonné à 220€ /an ! Comme le disait FO à l'époque, avec une indemnisation aussi basse, l'administration fait des économies sur le dos des télétravailleurs. **FO Fonctionnaires** continuera donc de revendiquer l'augmentation de cette indemnisation !

- **vélos de bureau** (coût unitaire 711€): FO a fait remarqué que la quasi totalité des vélos achetés étaient restés dans leurs cartons depuis des mois...Qu'est-ce que la Direction attend pour les distribuer ? Elle a reconnu devoir encore faire une action de communication...qui ne vas pas tarder...pour recenser des volontaires à l'utilisation.

- Les 830 000 € de réinstallation du **Centre de contact** englobe également la réfection de toute l'aile du bâtiment au 2ème, incluant l'ancien logement du Directeur et les bureaux non occupés finalement par le CC.

L'ensemble des élus est revenu sur la qualité des kits fournis aux télétravailleurs qui laisse franchement à désirer...Le responsable de la BLI a souligné le manque de matériels informatiques en 2020 et 2021.

Le Président se satisfait de 2 tournées de courrier par semaine. Pas sûr que tous les agents soient d'accord...

Présentation du Budget 2022 de la DRFIP

NB : la DGF (dotation globale de fonctionnement) est composée d'une composante « locaux » et d'une composante « agents ».

Le montant de la composante « locaux », qui comprend les dépenses de loyers et charges locatives, le nettoyage, les transports de fonds et les impôts et taxes liés à l'immobilier, est de 2 612 378 € en 2022 soit une diminution de 449 K€ (dont plus de 389 K€ de loyers) par rapport à 2021.

Pour 2022, la composante « agents », produit du forfait par le nombre d'emplois autorisés, augmente de 3,05 % pour s'établir à 2 623 € (contre 2 545 en 2021). Le montant total de la composante « agents » pour 2022 est de 3 522 672 €. Malgré l'augmentation du forfait agent, le montant total de la composante « agents » diminue logiquement de 69 K€ (soit 1,93%), en raison de l'évolution des effectifs pris en compte (- 48 emplois) : ce que la DG donne d'une main, elle le reprend de l'autre !!!

Orientations budgétaires 2022 : En 2022, la DGF initiale de la DRFIP représente 6 120 K€ soit une diminution de 533 K€ (8,02%) par rapport à 2021. La direction met en avant la densification des sites et l'amélioration des conditions de travail, 2 notions antinomiques pour FO ! On comprend donc mieux l'insistance de la Direction sur la rénovation des sanitaires...cela permet de dire qu'on améliore quelque chose sans s'attaquer aux causes du problème... La Direction table aussi sur l'effet de la montée en puissance du TT pour diminuer les frais...

En réponse à *notre question*, la Direction a précisé qu'après les dernières opérations NRP, le remplacement des fauteuils en mauvais état concernerait tous les agents du département, pas seulement ceux impactés par le NRP.

Bilan 2021 du Télétravail (01/09 au 31/12)

23 agents ont télétravaillé pour raisons médicales (sanitaire + santé) en 2021 dont 8 sur ce dernier quadrimestre.

4 refus ont été prononcés sur la même période, aucun recours n'a été fait.

Nous avons répété à la direction que l'essentiel des refus sont oraux [*merci l'entretien oral préalable obligatoire avant toute demande!*]

Pour la période précitée la DRFIP 67 a recensé 545 agents bénéficiant de 689 autorisations de télétravail (TT), sur 1274 agents présents, soit 43% de télétravailleurs dans le Bas-Rhin fin 2021.

401 agents (les 3/4) ont demandé obtenu un seul mode de TT.

Parmi les 3/4 des autorisations obtenues, la répartition est faite majoritairement entre une formule ponctuelle annuelle (54,61% - 219 agents) ou une formule régulière hebdomadaire (43,39% - 174 agents).

Sur les 144 agents (26,42%) combinant deux formules de TT, 132, soit 91,67%, ont choisi la ponctuelle annuelle et la régulière hebdomadaire.

Les 2 % restants (20 agents) représentent des formules marginales.

Le TT a été demandé de préférence pour 2 jours /semaine :

- ponctuel annuel : 35 % pour 2 jours , 24 % 1 jour, 12 % 3 jours

- régulier hebdomadaire : 44 % pour 2 jours, 27 % 3 jours, 25 % 1 jour

Même tendance lorsque l'agent souhaite combiner 2 formules (ponctuel annuel + régulier hebdo)

61% de télétravailleurs sont des femmes.

Le pourcentage de télétravail sur ce dernier quadrimestre est très disparate selon les structures.

Les élus FO ont été les seuls à demander des explications sur les services en retrait en terme de pourcentage de télétravailleurs et encore une fois souligné les difficultés des agents pour obtenir les autorisations de télétravail dans certaines structures:

- Les agents des Domaines et les CDL sont bien des nomades.

- Il n'y aurait pas de demandes au PRS et au SIP de Sarre-Union (respectivement 1 et 0).

- Même réponse pour le service RH, Strasbourg Amendes et la Paierie régionale, bien en deça du pourcentage moyen pour leur catégorie de service respectif.

- 71 % de TT au SGC Saverne contre environ 30 % dans les 3 autres : ce serait une question d'organisation du service selon la Direction.

- La situation du SIE de Haguenau et du SIP de Sélestat, très très en deça de la moyenne, ont été vus par la Direction et de nouvelles autorisations de télétravail ont été accordées en 2022, suite aux interventions de *FO DGFIP 67*, ce qui laisse envisager une évolution positive de ces services.

Nous avons rappelé à la Direction que le suivi de la mission vers le SIE de Haguenau dans le cadre du NRP était parfois conditionné au TT qui serait accordé...ou pas. La frilosité affichée et affirmée du chef de service pourrait donc mettre le service en difficulté en septembre,

Pour la Direction, le « TT est un mode de fonctionnement pertinent quand son déploiement est correct».

En cas de difficulté concernant le télétravail, comme sur d'autres sujets, pensez à demander l'aide de FO DGFIP 67 ! Nous resterons vigilants sur le suivi dans ce domaine.

Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme (TU) à la DGFIP

A compter du 01/01/22, aux agents en charge de la TF du SDIF.

Les *élus FO* se sont inquiétés de leur formation à la nouvelle mission. Réponse de la Direction : Pour l'instant c'est en cours de réflexion...ça se met en place mais, pour la direction, c'est le même métier, alors... (pour mémoire, Sarkozy disait également que la DGI et la DGCP faisaient le même métier...)

Trois vagues successives : le 01/09/2022, le 01/09/2023 (avec transfert de 2 emplois) et le 01/09/2024 (1 emploi) en provenance des Directions départementales des Territoires (DDT) du Ministère de la Transition Ecologique (MTE).

Le traitement de la TU s'inscrit dans le cadre du projet « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) qui s'accompagne de la mise en place d'une nouvelle application, GesLoc.

Les élus FO sont intervenus pour protester contre les suppressions d'emplois qui accompagnent ce transfert de mission. En effet, sur les 501 emplois au MTE seulement 290 seront transférés !!

Comme d'habitude, la question de la fiabilité, aussi bien de GMBI que du module « Gestion TU » n'empêche pas l'administration de rayer d'un trait 211 ETP à l'occasion de ce transfert, anticipant ainsi des gains d'efficacité qui n'existent pas encore !!! Scandaleux !

Que nos collègues se rassurent..., grâce à l'automatisation et l'abandon des activités chronophages et sans valeur ajoutée, du temps sera dégagé pour les travaux à haute valeur ajoutée tels que les contrôles a priori et posteriori ainsi que le traitement des anomalies et réclamations...

Pour *FO-DGFIP*, la chasse aux emplois continue au détriment de la qualité de service et du bien être au travail des collègues.

Les carrières et les primes de quelque-uns dépendent de ces objectifs et parions que la réforme en cours sur les administrateurs de l'État accentuera cette dangereuse dérive.

Rappelons également, concernant les emplois, que la DGFIP va en supprimer par ailleurs 300 du fait du déploiement du « Foncier innovant ».

A ce jour, 1 seul agent de la DDT pourrait être intéressé, mais pour 2024... D'ici là...

FO DGFIP 67 a indiqué que cela n'a rien d'étonnant puisque, grâce à **FO DDT**, nous avons appris que les agents DDT intéressés pour être préfigurateurs en 2022 n'avaient pas de lettre de mission et avaient du postuler à l'aveugle (0 dans le 67...), que le MTE n'avaient toujours pas produit les fiches financières pour ceux qui souhaiteraient suivre la mission, que la DDT n'avaient toujours pas présenté les dispositifs et détails techniques de la réforme !! On croit rêver...

Malheureusement, pour **FO DGFIP 67**, des jours difficiles s'annoncent encore pour les collègues du SDIF... Ils pourront compter sur **FO** si besoin !

Démarche de codéveloppement au Centre de Contact

En réponse à la déclaration liminaire FO DGFIP 67, le Président du CTL a répondu que :

- la frustration de l'absence d'aboutissement de la médiation était partagée par les agents et la Directrice
- La médiation avait été effectivement longue. Pour lui, il n'y avait pas de souffrance mais des préoccupations de la part des agents. *Ceux-ci apprécieront...*

- Le Médecin a toute sa place dans l'amélioration...mais pas dans ce cas... !

Pourtant, les termes « tous les agents étaient en souffrance » ont bien été prononcés par les médiatrices ! Cela n'aurait pas dû le choquer puisque les agents et les OS alertaient depuis 2 ans !!

FO lui a aussi répliqué que la médiation avait été trop longue parce qu'elle avait dû s'interrompre d'avril à novembre...à la demande de l'administration ! Parce que les campagnes étaient prioritaires !!

La Direction a ensuite évoqué la démarche de codéveloppement qu'elle initie, c'est à dire la co-construction d'un plan d'action avec et après réflexion avec tous les agents lors d'une journée au Ciarus le 9 mars. L'organisation et la communication interne seront les 2 pierres angulaires de la journée.

Pour **FO**, il est dommage qu'une journée n'ait pas été bloquée lors de la médiation...

Tous les agents seront alors invités à exprimer les "irritants" rencontrés et voir comment les diminuer et les résoudre.

FO est revenu sur les permanences et congés et la nécessaire souplesse de gestion du service.

Réponse du Président : le cadre est celui du règlement intérieur. La mise en œuvre relève du service et des encadrants. La souplesse en fait partie. Le plan d'action traitera de cette mise en œuvre.

La direction a insisté sur le fait qu'il devait y avoir un livrable en fin de journée.

Les élus FO ont également insisté sur la nécessité d'une revoyure, pas mais après la campagne des avis pour ne pas réitérer les erreurs de la médiation.

FO a conclu en disant que ce nouvel épisode doit se traduire par des changements notables et concrets rapidement, ce que la Direction a reconnu !

Questions diverses – posées par FO DGFIP 67

- **Equipe TV à Erstein** : la direction n'était pas informée.

- **NRP 2022 /PRS** : Attente que le mouvement du 01/09 soit passé. Versement en octobre, voire novembre, avant par exception, si les agents sont déjà en place (à la publication du mouvement local) et le demande.

- **Pôle unifié de contrôle (PUC) dans le 67** : Un encadrant dédié, mais pas d'organisation plus précise à ce jour. Rien n'est arrêté ; sûrement au 2nd semestre, après arrivée d'un(e) nouveau(velle) Directeur(trice).

- **Accueil Molsheim** : FO était déjà intervenue : nous ne lâchons pas ! Toujours à l'étude. FO a réinsisté sur le déplacement nécessaire du guichet d'accueil, peu opérationnel, et sur le manque de sécurité. Le Président a indiqué sur ce dernier point qu'un positionnement du bureau des agents d'accueil à proximité semblait compliqué...et qu'il était opposé au déplacement du guichet d'accueil. Mais sur l'insistance des élus FO, il a répondu qu'il regardera ça. Nous lui avons aussi suggéré d'en discuter avec les agents de l'accueil de Molsheim...

Vos élus: José-Luis PEREIRA, Marina FUNCK, Virginie BRACHET, Corine BOURHIS, Marie-Claire SAIDOU

Vous appréciez notre travail ? Rejoignez-nous !